

PARIS, le 19 septembre 2011

Secteur optionnel : le respect de la signature conventionnelle

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, réunie en Comité Directeur le 18 septembre condamne les manœuvres du gouvernement et des assurances complémentaires dans un jeu de rôle inacceptable qui remet en cause la signature « toute fraîche » de la convention médicale.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. considère que le gouvernement Fillon porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle en donnant un prétexte aux assurances complémentaires pour ne pas respecter les engagements pris le 26 juillet. La situation économique n'excuse pas la décision prise de taxation au moment où se concrétisait, enfin, la mise en place d'un secteur optionnel indispensable face à la problématique des dépassements d'honoraires nécessaires face à des tarifs insuffisants mais, également, permettant de solvabiliser le reste à charge, difficilement supportable, pour beaucoup de nos concitoyens.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. considère qu'il est du devoir du gouvernement Fillon de répondre aux dernières demandes des assurances complémentaires, pour les faire revenir sur leur position et faire respecter la signature conventionnelle.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que la convention, si elle comporte des avancées pour les spécialités cliniques, reste largement insuffisante pour l'ensemble de la médecine spécialisée de proximité et que le secteur optionnel était un des rares éléments positifs qui a emporté le soutien de l'U.ME.SPE.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a décidé, qu'en cas de non respect de la signature conventionnelle, nous reprendrions un mouvement de liberté tarifaire basé sur la pratique du DE, comme nous l'avons fait en 2002 et comme ceci a été validé par la Cour de Cassation déboutant le Conseil de la Concurrence qui voulait mettre une entrave à la liberté d'expression syndicale. Notre mouvement de contestation tarifaire a été un succès en 2002, nous ne doutons pas qu'il sera également efficace dans la campagne électorale de 2012.